

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_81

OBJET :

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
D'EQUILIBRE
EXCEPTIONNELLE AU COMITE
DES FETES DE RIORGES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2022 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 8 juillet 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Vincent MOISSONNIER *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|---|---|
| Jacky BARRAUD Pierre BARNET Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Vincent MOISSONNIER | Michelle BOUCHET Jean-Luc CHERVIN Véronique MOUILLER Brigitte MACAUDIERE Richard MOUSSE Jean-Marc DETOUR |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE EXCEPTIONNELLE
AU COMITE DES FETES DE RIORGES**

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué, en charge de la fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'une convention passée avec la commune, le Comité des fêtes de Riorges est co-organisateur de la Fête des Fleurs et des Produits Du Terroir (FFPDT) et sollicite à ce titre le soutien de Roannais Agglomération, dans le cadre d'un appel à projets pour des événements associatifs rayonnant à l'échelle du Roannais et au-delà.

Sur la base du montant alloué par l'agglomération les années précédant la crise sanitaire du Covid-19, le Comité des fêtes a bâti son budget pour la 35^{ème} Fête des Fleurs et des Produits Du Terroir, qui s'est déroulée les 21 et 22 mai 2022, avec comme hypothèse, que la subvention de Roannais Agglomération s'établirait à 12 000 €.

Or, le montant de la subvention allouée par Roannais Agglomération a été fixé a posteriori, et s'élève finalement à 8 000 €. L'ensemble des dépenses prévues initialement ayant été engagé, le Comité des fêtes se trouve de fait face à un déficit de 4 000 €, qui met en péril sa trésorerie.

Par conséquent, afin de ne pas mettre l'association et ses projets en difficulté, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) autorise le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle de 4 000 € au Comité des fêtes de Riorges.

2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 8 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
André CHAUVET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN